

L'émergence du couple terminologique « phrase simple / phrase complexe » dans les grammaires françaises

Sophie Jollin-Bertocchi¹, Jacques-Philippe Saint-Gerand²

¹ CHCSC (EA2448), Université Paris-Saclay, UVSQ

² 63380 Miremont

RÉSUMÉ

Le couple simplicité/complexité est appliqué à la phrase pour la langue française comme pour de nombreuses autres langues. Cette distinction – qui ne se confond pas avec la simplicité/complexité syntaxique – émergente au xvii^e siècle, est apparue en liaison avec la naissance de la notion de subordination, dans le contexte d'un réseau notionnel autour de l'idée de phrase. Elle est ensuite présente dans la pensée de la grammaire scolaire au xix^e siècle, mais sans être formalisée en tant que telle, les grammairiens employant d'autres termes (phrase *incomplexe* ou *composée*). Elle recoupe l'opposition entre analyse grammaticale et analyse logique à la faveur de l'opposition entre un enseignement primaire pour tous centré sur la phrase simple, et un enseignement secondaire pour les classes sociales favorisées qui traite de la phrase complexe, rapprochant la grammaire de la rhétorique.

Absente dans les grammaires linguistiques de la première moitié du xx^e siècle, l'opposition phrase simple / complexe devient, dans la seconde moitié du siècle, explicite dans les grammaires à orientation pratique et didactique, y compris dans les grammaires de référence, dans lesquelles elle joue un rôle structurant – conséquence de l'influence du modèle linguistique génératif. D'un point de vue scientifique, le couple est néanmoins fragilisé par son orientation strictement pédagogique.

La collocation avec le mot *phrase* confère un sens bien spécifique aux deux termes. En théorie, le critère de distinction est clair : un seul verbe et donc une seule proposition pour la phrase simple, plusieurs verbes et par

conséquent plusieurs propositions pour la phrase complexe, laquelle se subdivise alors en deux types, la phrase composée de propositions juxtaposées ou coordonnées et la phrase composée de propositions subordonnées. Or, outre la fonction du verbe, assertive d'un jugement au sens de la grammaire générale, l'on sait que cette typologie pose un problème de nature historiographique dans la mesure où elle met sur le même plan la parataxe et l'hypotaxe, alors que le degré d'implication n'est pas le même dans les deux cas. Au-delà d'une typologie problématique de la structure de la phrase, cette distinction hégémonique est partie prenante dans la difficulté à définir la notion de phrase qui caractérise la linguistique du xx^e siècle. Elle constitue même l'un des points d'achoppement de cette définition.

MOTS-CLÉS

grammaire, phrase, proposition, période, rhétorique, logique, syntaxe

ABSTRACT

The couple simplicity/complexity is applied to the sentence in French grammar, as is the case with many other languages. This distinction - not to be confused with syntactic simplicity/complexity - emerged in the 17th century, in connection with the birth of the notion of subordination, in the context of a notional network centered on the idea of the sentence. It was then present in grammar school manuals in the 19th century, but without being formalized as such, as grammarians used other terms (*incomplete* or *compound sentence*). It overlapped with the opposition between grammatical analysis and logical analysis, and thus justified the opposition between a primary education for all focused on the simple sentence, and a secondary education for privileged social classes that dealt with the complex sentence, bringing grammar closer to rhetoric.

Absent in the linguistic grammars of the first half of the 20th century, the opposition between simple and complex sentences becomes, in the second half of the century, explicit in grammars with a practical and didactic orientation, including reference grammars, in which it plays a structuring role - a consequence of the influence of the generative linguistic model. From a scientific point of view, it is nevertheless weakened by its strictly pedagogical orientation.

The collocation with the word *sentence* confers a very specific meaning to the two terms. In theory, the criterion for distinction is clear: a single verb and therefore a single clause for the simple sentence, several verbs and therefore several clauses for the complex sentence, which is then subdivided into two types, juxtaposed or coordinated clauses and subordinate clauses. However, in addition to the function of the verb as an asserter of a judgement in the sense of general grammar, we know that this typology

poses a historiographical problem insofar as it puts parataxis and hypotaxis on the same level, whereas the degree of implication is not the same in both cases. Beyond a problematic typology of sentence structure, this hegemonic distinction is part of the difficulty in defining the notion of sentence that characterizes 20th-century linguistics. It even constitutes one of the stumbling blocks of this definition.

KEYWORDS

grammar, sentence, clause, period, rhetoric, logic, syntax

1. Introduction

Comme le pose un ouvrage récent, « Il revient à la linguistique, héritière des traditions logiques et grammaticales, d'avoir su fixer des frontières entre chacun de ces trois concepts : proposition, phrase, énoncé » (Neveu 2019 : 5). En-deçà de l'approche linguistique contemporaine, ces trois termes ont déjà fait l'objet de multiples réflexions tout au long de l'histoire des notions grammaticales. Ainsi, associé à la conception de tout énoncé comme expression d'un jugement, le rôle définitoire dévolu au verbe fait-il de la *phrase* un objet longtemps resté grammaticalement problématique, entre proposition logique et période rhétorique expansible. En français comme dans d'autres langues, la collocation des adjectifs *simple* et *complexe* avec le mot *phrase* confère un sens bien spécifique aux deux termes. Depuis le XVII^e siècle, le critère de distinction est très clair : un verbe, une proposition, une phrase simple, ou plusieurs verbes, plusieurs propositions, une phrase complexe. Cette dernière se subdivisant alors en deux espèces, la phrase à propositions subordonnées (hypotaxe), et la phrase à propositions juxtaposées ou coordonnées (parataxe). La question est alors de savoir comment a pu s'établir à l'époque moderne le double système.

Les catégories *phrase simple* et *phrase complexe* forment un couple conceptuel qui va aujourd'hui de soi, comme en témoignent les ouvrages de grammaire modernes, mais qui reste d'une formalisation néanmoins récente, et qui n'est pas toujours dépourvue d'ambiguïtés épistémologiques. Aujourd'hui, la dichotomie coexiste d'ailleurs avec celle de *simplicité vs complexité syntaxique*. La notion de complexité absolue, objective – par opposition à la complexité

relative, cognitive – est généralement définie en fonction de deux paramètres : le nombre d'éléments et le nombre de connexions entre ces éléments¹. La complexité syntaxique s'exerce à deux niveaux, interpropositionnel et intrapropositionnel², mais elle concerne aussi la diversité des structures.

On cherchera à retracer ici les conditions d'émergence de ces notions et on se demandera quel est le rendement conceptuel de la terminologie qui s'est imposée au détriment d'autres possibilités.

Nous suivrons un parcours chronologique en commençant par la genèse du XVII^e au XIX^e siècle, puis nous montrerons comment s'est faite l'invention d'une tradition avant de terminer par l'état de la critique et les rares solutions proposées.

2. Genèse

Les notions de simplicité et de complexité traversent toute l'histoire de la pensée du langage, sans que l'on puisse dégager une réelle formalisation conceptuelle stable. Denys d'Halicarnasse, par exemple, en fait un critère de différenciation de l'atticisme et de l'asianisme dans son *Traité de l'arrangement des mots*. Lorsqu'il critique Isocrate, il souligne que l'essentiel dans le langage de la discussion politique ou du débat public est de rester le plus près possible du naturel, et que la nature réclame que l'expression se mette au service des idées et non l'inverse. De même, lorsqu'il observe Thucydide, il rappelle la nécessité de se garder de ses tournures, ténébreuses, détournées de la construction naturelle. En d'autres termes si, en vertu des lois de la nature, la pensée et la syntaxe possèdent le même principe d'organisation, le discours – pensé ou parlé – n'est correct que s'il adopte une sorte de syntaxe naturelle calquée sur la logique et la dialectique, et donc hostile à tous les procédés d'ornementation du discours, à l'hyperbate comme à l'interpolation :

1. Cf. « *the number of parts in a system, of connections between different parts* » (Miestamo 2009 : 81).

2. « Ce qui paraît complexe du point de vue de la syntaxe est dû, la plupart du temps, à une difficulté à extraire d'un énoncé la suite S,V,O [...]. » (Blanche-Benveniste 2013 : 257).

Je croyais que, nous surtout qui nous conformons à la nature, nous devons, dans l'ajustement des mots, respecter ses exigences. (Denys d'Halicarnasse 1978 : 257)

2. 1. Simplicité et ordre des mots

Pour ce qui est de la phrase simple, on trouve ainsi, dès l'Antiquité, la problématique de l'ordre des mots dans l'énoncé, balançant entre les impératifs de la raison, de la nature et ceux de l'esthétique ou du goût. Depuis la fin du xvi^e siècle et tout au long du xvii^e, l'ordre de nature s'impose donc sous la forme Sujet-Verbe-Objet, qui réunit arguments logiques et critères syntaxiques dans un modèle canonique assurant la spécificité de la langue française contre les diversions du latin. Or ces décennies ne cessent de laisser apparaître quantité de travaux : grammaires, remarques, essais traitant des formes des énoncés comme *locutions*, *périodes*, voire *phrases* sous leurs aspects non théoriques mais pratiques et en quelque sorte fonctionnels (Combettes 2011). Outre Port-Royal, on peut citer Maupas, Oudin, Chiflet, Vairasse d'Allais, Dangeau, mais aussi Bouhours, Ménage, Andry de Boisregard, Vaugelas, La Mothe Le Vayer, etc. Dans ce cadre, le composant rhétorique s'est alors rapidement imposé comme le pivot des discussions relatives aux formes d'expression simples (i.e. *logiques*) ou complexes (i.e. *ornées* et *figurées*) d'une pensée conçue alors comme antérieure à sa formulation et essentiellement immanente. Toute la complexité d'une notion grammaticale en gestation s'est alors nouée dans cette interférence des catégories de la grammaire et de la rhétorique des figures.

2. 2. Complexité rhétorique : la période et les figures

Ayant cette capacité à prendre en charge tout ce qui du discours échappe à la grammaire, la rhétorique était à même d'articuler ce passage d'un certain flou conceptuel à une théorisation plus radicale. Grâce aux travaux de Jean-Pierre Seguin et Valérie Raby (cf. Bibliographie), nous disposons désormais à cet égard d'un ensemble d'études approfondies qui permettent de baliser l'émergence progressive du concept grammatical et linguistique

moderne de phrase, à partir des travaux des auteurs précédemment cités, et d'en comprendre les raisons théoriques et pratiques.

La belle simplicité du modèle canonique supposément naturel fut largement discutée, notamment à la fin du XVII^e et tout au long du XVIII^e siècle, par les partisans des périodes oratoires dont la force persuasive repose sur le déploiement de stratégies rhétoriques. Le Père de Jouvancy n'écrit-il pas en 1711 :

Voulez-vous, par exemple, faire une période de cette proposition : « Dieu récompense la vertu » ? Exposez les notions impliquées dans les mots DIEU, VERTU, RÉCOMPENSE, et dite : « **Puisque** Dieu est le souverain arbitre de toutes choses, **et** le juge très équitable des bons et des méchants, **on ne peut douter que** les actes de piété et de sagesse **dont** la vertu est la cause ne reçoivent une récompense magnifique, **non seulement** dans cette **vie mais encore** dans l'autre, **qui** est immortelle. (Père Joseph de Jouvancy 1739 : 50)

C'est par la voie des figures rhétoriques que la simplicité syntaxique en vient à s'opposer à la complexité du développement idéologique dans le cadre de la dialectique de la logique des propositions et des formes de leurs énoncés. Une proposition logique simple est capable de donner naissance à une période oratoire complexe. On ne saurait en trouver meilleure illustration dans les pages où Beauzée définit les trois états de la phrase par rapport à la totalité de ses parties :

Par rapport à cette totalité des parties, il y a plénitude, ou défaut, ou rédundance. S'il y a plénitude, c'est l'état naturel de la phrase ; *Scinditur incertum studia in contraria vulgus (m)*. S'il y a défaut ou **Rédundance**, c'est un écart de l'état naturel. L'état où quelque chose manque constitue **l'Ellipse** ; *Longum iter est per præcepta, breve & efficax per exempla (n)* ; la phrase pleine serait, *Iter institutum per præcepta est iter longum, iter institutum per exempla est iter breve & iter efficax*. L'état où il y a plus que la nature n'exige constitue le **Pléonasme** ; *Morte morieris (o)* ; *nequaquam morte moriemini (p)* ; la raison grammaticale semble pouvoir se passer ici du mot *morte*. (Beauzée 1974, t. 2 : 395-96)

2. 3. Émergence de la phrase complexe au XVII^e siècle

La phrase complexe émerge au XVII^e siècle (Raby 2002, 2017 ; Andrieu 2012) dans la grammaire générale, mais il ne s'agit alors que de la phrase à subordonnée envisagée seulement sous l'angle de

l'argumentation logique. La *Grammaire de Port-Royal*, par exemple, sous la décomposition logique de la « proposition composée », assimile coordination et subordination, tout en noyant relatives et complétives sous la dénomination de « propositions incidentes ». Ainsi dans la citation suivante, comprend-on que l'énoncé *Dieu invisible a créé le monde visible* comporte, deux relatives (incidentes) implicites qui expriment des jugements tacitement formés dans notre esprit par les simples règles de la logique :

Cette union de plusieurs termes dans le sujet et dans l'attribut est quelquefois telle, qu'elle n'empêche pas que la proposition ne soit simple, ne contenant en soi qu'un seul jugement ou affirmation, comme quand je dis : *La valeur d'Achille a été cause de la prise de Troie*. Ce qui arrive toujours toutes les fois que des deux substantifs qui entrent dans le sujet ou l'attribut de la proposition, l'un est régi par l'autre.

Mais d'autres fois aussi, ces sortes de propositions dont le sujet ou l'attribut sont composés de plusieurs termes, enferment, au moins dans notre esprit, plusieurs jugemens, dont on peut faire autant de propositions ; comme quand je dis : *Dieu invisible a créé le monde visible* : il se passe trois jugemens dans mon esprit, renfermés dans cette proposition. Car je juge premièrement que *Dieu est invisible*. 2. *Qu'il a créé le monde*. 3. *Que le monde est visible*. Et de ces trois propositions, la seconde est la principale et l'essentielle de la proposition : mais la première et la troisième ne sont qu'incidentes, et ne font que partie de la principale, dont la première en compose le sujet et la dernière l'attribut. (Arnauld et Lancelot 1803 : 306)

On notera à ce sujet que, si la *Logique ou l'Art de penser* fait référence à deux types distincts de propositions (logiques) incidentes, les *explicatives* et les *déterminatives*, dont les mécanismes relèvent de l'organisation de notre esprit, la *Grammaire Générale et Raisonnée*, pour sa part, noie cette distinction dans le chapitre qu'elle consacre aux pronoms relatifs, comme si, tout d'un coup, le résultat de l'analyse grammaticale était remis en cause en raison de son incapacité à satisfaire les exigences de l'analyse logique. Dès lors, si la proposition n'est que la formulation linguistique d'un jugement, il est possible de renverser l'ordre grammatical pour trouver une forme d'incidente dans la principale, ce qui est aujourd'hui déstabilisant pour nous, car le syllogisme qu'il faut entendre sous le masque de la grammaire est : *Dieu a créé le monde* [*Dieu est invisible*] + [*Le*

monde est visible], dans lequel se trouve « la forme démembrée d'une proposition complexe »³.

2. 4. De la fin du XVIII^e siècle au XIX^e siècle : de l'analyse des parties du discours à l'analyse de la phrase dans la première grammaire scolaire

À la fin du XVIII^e siècle, sous l'influence exercée par le courant philosophique de l'Idéologie⁴ qui supplante alors la tradition métaphysique, la grammaire voit se transformer son champ d'application et ses protocoles d'analyse. En voulant ramener chacun des éléments du discours à la classe qui lui est propre, en décomposant les formes de l'énoncé afin de parvenir à leur simplification, et en reprenant le principe cartésien de la réduction de la complexité par décomposition de ses parties, l'analyse grammaticale n'embrasse que les mots⁵.

Cette façon superficiellement modernisée de « faire les parties du discours » évacue totalement la question de la simplicité et de la complexité de la phrase.

En raison du mélange mal assimilé des principes d'une grammaire générale en désuétude et des objectifs orthographiques⁶ de la première grammaire scolaire, les rapports de la simplicité et de la complexité de la phrase prennent encore le pas sur l'observation de l'existence de phrases simples et de phrases complexes, et finissent par se noyer dans l'opposition forcée que Landais introduit entre *construction analytique* (Sujet-Verbe-Complément) en référence aux principes de la grammaire générale :

La construction analytique est donc la seule nécessaire au langage. Les langues diffèrent dans les noms des différents objets ; dans les mots destinés à exprimer les qualités, les modifications, les attributs de ces objets, dans les accidents des mots ; dans la manière d'exprimer la corrélation ou la dépendance mutuelle des mots ; dans l'usage des métaphores et

3. Jean-Claude Pariente 1984 : 59

4. Antoine Destutt de Tracy 1796.

5. Jean-Edme Serreau & François-Narcisse Boussi 1824 : 370.

6. André Chervel 1977.

autres figures propres à chaque langue ; dans les tours de la *construction usuelle* ; dans les idiotismes. Mais, dans toutes, la pensée qu'on veut énoncer est représentée par des mots qui, dans la *construction analytique*, doivent avoir entre eux le même ordre, les mêmes rapports, qu'ont entre elles les idées partielles que chacun d'eux représente. (Landais 1834 : 397b)

et *construction figurée*, en référence au génie intrinsèque propre de chaque langue, en l'occurrence de la française, qui s'écarte de diverses manières de l'ordre analytique et simple :

La *construction figurée* est donc celle où l'on ne suit pas l'ordre et les procédés de la *construction analytique*, mais dans laquelle les procédés de cette dernière doivent pouvoir être toujours facilement aperçus, substitués ou suppléés. On l'appelle figurée, par ce qu'elle prend une forme, ou une *figure* qui n'est pas celle de la *construction analytique*. (*Ibid.* : 398b)

L'embarras évident de Landais met en lumière la contradiction interne du titre de son ouvrage : *Grammaire générale des grammaires françaises, présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales anciennes et modernes*, et la confusion généralisée qui frappe la réflexion grammaticale et son enseignement par l'école au premier tiers du XIX^e siècle. C'est donc bien autour de la notion de *figure* et la reconnaissance de la rhétoricité du langage en action, que se noue dans la première moitié du XIX^e siècle la question de l'existence de phrases simples, syntaxiquement analysables [le mythe de la phrase S-V-C], et de phrases complexes, pour lesquelles il est nécessaire de recourir à des procédures d'analyse logiques.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle et les premières années du XIX^e, la notion de *phrase* n'étant pas encore suffisamment stabilisée dans sa conception sémantico-syntactico-(typo)graphique, il était impossible que les adjectifs *incomplexe* /vs/ *complexe* puissent s'appliquer à elle. Ces termes ne pouvaient prédiquer, selon Noël et Chapsal, que la nature de compléments : « Il jouit du pouvoir » /vs/ « Il jouit du pouvoir du patron » (voir Bouard 2009).

2. 5. La 2^e grammaire scolaire : la mise en place de l'analyse de la phrase complexe

Dans la deuxième grammaire scolaire, initiée à partir des années 1840-50, et qui se met définitivement en place dans les établissements scolaires après 1870, ultérieurement officialisée par la nomenclature de 1910, le point de gravité se déplace vers l'analyse logique de la phrase complexe. Mais ce déplacement n'est pas suffisant pour faire advenir une conception claire et stable de l'opposition *phrase simple* /vs/ *phrase complexe*, puisque le détour par la notion de *proposition*, en son sens logique, s'impose toujours comme en témoigne une grammaire comme celle d'Alexis Chassang en 1876 comme dans sa 8^e édition de 1882 :

§ 157. Une *phrase* est une réunion de mots formant un sens complet : sa forme la plus simple est la *proposition*, qui est l'énonciation d'un fait ou d'un jugement.

§ 158. Une *phrase* peut se composer de plusieurs *propositions*.

Il y a, dans une *phrase*, autant de *propositions* qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel exprimés ou sous-entendus⁷.

Les *phrases* sont séparées entre elles par un point ou par deux points ; les *propositions*, par la virgule ou le point et virgule, à moins qu'elles ne soient liées par une conjonction ou un pronom conjonctif.

§ 159. Toute proposition se compose de trois termes : *sujet*, *verbe*, *attribut* [...].

§ 170. A la différence des langues grecque et latine, où l'ordre des mots, tout en étant soumis à de certaines règles, offre cependant une grande liberté et de nombreuses combinaisons, la langue française range en général les mots d'une manière uniforme : 1^o en premier lieu vient le *nom sujet*, accompagné de l'adjectif qui le suit ou le précède ; 2^o après le sujet vient le *verbe* ; 3^o le verbe est suivi de ses *compléments*, d'abord (en général) du complément direct, puis des compléments indirects. Cet ordre est imposé à la langue française par l'absence des *flexions*, c'est-à-dire des *désinences casuelles* qui, dans les langues anciennes, distinguaient le sujet et les divers compléments. Mais, s'il a l'inconvénient d'être monotone et de ne pas se prêter aisément à tous les mouvements de la pensée, il a l'avantage d'être immédiatement saisissable pour l'es-

7. On retrouve évidemment ici la théorie de l'ellipse... contre laquelle Ferdinand Brunot, entre autres, s'est si fréquemment et violemment insurgé.

prêt, et de faciliter le travail de l'analyse logique et de l'analyse grammaticale. [...].

§ 171. Les propositions sont *simples* ou *composées*.

On appelle *propositions simples* celles qui n'ont qu'un sujet, un verbe et un attribut, ces trois termes étant ou n'étant pas accompagnés de compléments. Ex. : « Ce temple est mon pays » (Racine). – « Les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité » (Pascal).

On appelle *propositions composées*, celles qui ont plus d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. Ex. : « La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet » (La Bruyère) Deux sujets, deux propositions : 1° *La jalousie s'exerce...* ; 2° *L'émulation s'exerce*. « Charles I^{er} était juste, modéré, magnanime, très instruit de ses affaires et des moyens de régner » (Bossuet). Quatre attributs, quatre propositions : 1° *Charles I^{er} était juste* ; 2° *Charles I^{er} était modéré* ; etc.

§172. On distingue encore *les propositions coordonnées* et *les propositions subordonnées* :

1° Ou bien les propositions sont mises l'une après l'autre, jointes ou non jointes entre elles par des conjonctions (*et, ou, ni, mais, or, donc, car, en effet, d'ailleurs*, etc.), de manière à rester indépendantes : ce sont des *propositions coordonnées* [...].

2° Ou bien une des propositions est dépendante de l'autre ; la proposition dépendante est dite *subordonnée*, et l'autre s'appelle *proposition principale*.

§ 173. Les *propositions subordonnées* les plus fréquentes sont celles qui commencent, soit par les conjonctions *que, si, lorsque*, soit par un pronom ou par un adjectif interrogatif ou conjonctif (*qui, quel, quelle*) [...].

REMARQUE 1. – Le vrai caractère de la *proposition subordonnée*, c'est de ne présenter un sens complet que par son union avec la *proposition principale*.

REMARQUE 2. – Une proposition subordonnée peut dépendre d'une autre proposition subordonnée.

REMARQUE 3. – On distingue trois espèces de *propositions subordonnées* :

1° On appelle *propositions complétives*, celles qui sont indispensables pour *compléter* le sens de la proposition principale, et qui lui sont rattachées par la conjonction *que*, dépendant d'un verbe précédent, ou par un mot interrogatif. Ex. : Je ne crois pas *qu'il soit de retour*. Je ne sais *comment répondre*...

2° On appelle *propositions circonstancielles*, celles qui ne font que modifier la proposition principale en y ajoutant des *circonstances* de cause, de

temps, de lieu, etc. Elles sont rattachées à la principale par les conjonctions *quand, lorsque, si*, etc. [...].

3° On appelle *propositions incidentes*, celles qui sont jointes à la principale par un pronom conjonctif et qui, par conséquent, lui sont moins étroitement unies que les *complétives*. Ex. : Celui 1° – *qui règne dans les cieux*, – 2° *et de qui relèvent tous les empires*, – 3° à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul – 4° *qui se glorifie de faire la loi aux rois...* » (Bossuet).

REMARQUE –. On appelle *incise* une petite proposition, formant un sens complet, qui est intercalée dans une proposition plus étendue, et qui est mise soit entre parenthèses, soit entre deux virgules. [...] Il ne faut pas confondre une *incise* avec une proposition *incidente* [...]. (Chassang 1882 :181-182)

En dépit de la volonté didactique de l'auteur, il n'est nulle part ici fait allusion à une quelconque conception de la distinction entre *phrases simples* et *phrases complexes*.

À peine explorées par l'outillage rudimentaire du chapsalisme, les propositions à l'intérieur de la phrase complexe se voient dotées, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'une analyse calquée sur celle qu'on pratiquait dans le domaine de la proposition simple. Comme le remarque André Chervel :

Au terme de cette évolution [...] l'analyse logique du XX^e siècle se préoccupe exclusivement du découpage de la phrase en propositions. (Chervel 1977 : 207)

Mais en propositions désormais soumises à des règles fonctionnelles d'organisation logique n'ayant plus qu'un lointain rapport avec les principes de la métaphysique dont leur dénomination était issue. Ce qui ouvre au XX^e siècle sur la possibilité d'une autre conceptualisation.

3. L'invention d'une tradition

De l'émergence de l'analyse grammaticale des propositions au cours du XIX^e siècle, jusqu'au milieu du XX^e siècle, le couple conceptuel phrase simple/phrase complexe se met en place selon une terminologie qui varie d'une grammaire à l'autre.

3. 1. Le premier xx^e siècle

La nomenclature officielle de 1910 ne mentionne pas les expressions. Le *Grand Larousse de la Langue Française* (1971-1977), au début de la partie lexicographique, mentionne Brunot (1922, *La Pensée et la langue*) pour l'opposition entre phrase simple et phrase complexe, sans que les syntagmes soient attestés dans cet ouvrage. Pour la première moitié du xx^e siècle, nous disposons des résultats de l'enquête approfondie de Peter Lauwers (2004) dans un corpus de 27 grammaires du français, françaises et allemandes.

3. 1. 1. Phrase simple

La terminologie « pour la proposition indépendante simple isolée témoigne d'un flottement plus ou moins généralisé » (266). Quatre paradigmes sont distingués :

- ◆ Phrase / proposition *simple* ou *isolée*
- ◆ Phrase / proposition *indépendante*

Ce terme est ambigu et cache en réalité trois découpages conceptuels différents :

- une proposition qui ne dépend pas d'une structure plus complexe et qui ne contient aucune proposition subordonnée
- une proposition qui ne dépend pas d'une structure plus complexe
- une proposition qui ne dépend pas d'une structure plus complexe, qui ne contient aucune proposition subordonnée et qui apparaît isolément (donc ni en coordination, ni en juxtaposition). (Lauwers 2004 : 267)

De ces trois découpages, c'est le premier qui domine⁸.

- ◆ Proposition / phrase *principale*

« Dans un nombre considérable de grammaires, les propositions isolées sont rattachées à la catégorie des *principales* ». « On peut cependant supposer que ces auteurs savent faire la distinction entre une principale et une indépendante simple isolée ». (*Ibid.* : 267-268)

- ◆ Phrase / proposition

8. La deuxième conception est attestée chez Grevisse (1936) et Le Bidois (1935), la troisième chez Galichet (1947) et Cayrou (1948).

La terminologie est donc très variable, reflétant un flottement conceptuel qui affecte de même l'appréhension de la phrase complexe.

3. 1. 2. Phrase complexe

Elle reçoit un terme spécifique dans seulement 9 grammaires du corpus :

- *Phrase* (dans le sens de phrase complexe) : Académie (1932), Brunot
- *Phrase complexe* : Clédat, Galichet, Wartburg, Bruneau
- *Phrase composée* : de Boer (aussi *phrase entière*), Ulrix (1922) (aussi *groupe de propositions*), Grevisse.

Les grammaires qui sont dépourvues d'un terme propre rattachent le concept à la *phrase / Satz* en général (9 grammaires) ou s'en tiennent à des termes plus spécifiques, selon qu'il s'agit de cas de coordination ou de subordination (ou de simple juxtaposition). (Lauwers 2004 : 270)

Par exemple « *complex sentence* » correspond à la phrase à subordonnées, et « *multiple, double sentence* » à phrase à coordonnées / juxtaposées (Sonnenschein, cité p. 271)⁹.

La terminologie grammaticale devenue aujourd'hui traditionnelle apparaît donc encore en gestation dans la première moitié du siècle, comme en témoigne l'absence ou la concurrence des métatermes. La stabilisation terminologique date du second xx^e siècle.

3. 2. Le second xx^e siècle

Le couple terminologique n'est intégré à la nomenclature grammaticale officielle qu'en 1975. À partir des années 1960, la terminologie *simple / complexe* figure dans toutes les grammaires de référence¹⁰, à deux exceptions près :

9. Chez Damourette & Pichon (1911-1950 : 268-269)), « aucun terme spécifique n'est forgé pour la phrase complexe. Les auteurs réduisent tout à la notion de *phrase* à l'intérieur de laquelle les *sous-phrases* (= subordonnées) ne sont que des *compléments* [...]. On comprend que cette théorie se passe le plus souvent de proposition principale ; toutes les composantes sont ramenées à la phrase (intégrante) ».

10. Arrivé, Gadet & Galmiche (1986), Chevalier, Blanche-Benveniste, Arrivé & Peytard (1964), Denis & Sancier-Chateau (1994), Gary-Prieur (1985), Le Goffic (1993), Riegel, Pellat & Rioul (1994), Wagner & Pinchon (1969) et Wilmet (2010).

- ◆ Dans sa grammaire structurale, Dubois (1969) substitue au qualificatif *simple* l'adjectif *minimale* et ne mentionne pas la phrase complexe.
- ◆ Le Goffic (1993 : 11) y fait référence au détour d'un paragraphe, dans une parenthèse, sans l'intégrer au découpage de sa grammaire : « Quant à la catégorisation des subordonnées (qui était encore une question de Logique à l'époque classique, avec toute la problématique de la phrase complexe) ».

Si la phrase « complexe » ne recouvre encore que la phase à subordonnées dans la grammaire de Chevalier *et al.* (1964), l'indistinction avec la phrase à coordonnées et à juxtaposées se généralise par la suite.

Bien que cette tradition soit récente, le couple *phrase simple / complexe* est très tôt présenté comme traditionnel : ainsi en 1969 Wagner & Pinchon parlent déjà de « nomenclature traditionnelle » (1969 : 507).

3. 3. Le rendement conceptuel

Comment expliquer la généralisation des qualificatifs *simple / complexe* au détriment d'autres ?

Comme l'ensemble du vocabulaire de la grammaire traditionnelle, ces adjectifs ne sont pas spécifiques au métalangage, contrairement au terme *incomplexe* qui a pu émerger dans la grammaire générale. D'autre part, contrairement au couple *incomplexe/complexe*, qui pose comme norme de référence le pôle complexe, les termes *simple/complexe* se déterminent l'un par rapport à l'autre de manière réciproque, et à ce titre aussi apparaissent donc plus neutres.

La différence tient peut-être surtout au point de vue impliqué. Ainsi le terme *composé*, concurrent de *complexe*, qui présuppose l'opposé *élémentaire*, relève d'un point de vue plus logique que syntaxique (Arrivé 1986 : 531). Le couple *simple/complexe* fait quant à lui peut-être plus directement écho à l'opposition entre la phrase de l'enseignement primaire pour tous et la phrase de l'enseignement secondaire à destination des classes sociales favorisées, rapprochant la grammaire de la rhétorique – une partition qui s'est mise en place à partir de la fin du XIX^e siècle (Balibar, Merlin & Tret 1974). Cette séparation est néanmoins schématique, car la forme sentencieuse et l'art de la pointe, qui ressortissent à la simplicité syntaxique, font

aussi partie de l'arsenal rhétorique. Rien n'est donc tranché tant du point de vue de l'analyse grammaticale que du point de vue de la valeur assignable aux différentes catégories.

4. Critique et solution

Le couple terminologique n'a guère été interrogé depuis son institutionnalisation, sans doute liée à un objectif pédagogique. Pourtant, si l'opposition relève bien de l'antonymie complémentaire (ou contradictoire), seul le second terme exprime une notion gradable : une phrase ne peut pas être plus ou moins simple, en revanche elle peut être plus ou moins complexe. Le couple présente donc une forme d'asymétrie problématique, en particulier la notion de phrase *complexe*, qui soulève au moins deux problèmes.

4. 1. Phrases complexes à subordonnées

Le couple terminologique *phrase simple/phrase complexe* est structurant dans la grammaire scientifique de Tesnière (1959), où le second terme fait l'objet d'un traitement original :

17. — Nous conviendrons d'appeler **phrase simple** toute phrase où l'agencement normal des nœuds n'est compliqué par aucun phénomène de jonction ni de translation.

18. — Inversement, nous conviendrons d'appeler **phrase complexe** toute phrase où interviennent à un titre quelconque les phénomènes de jonction ou de translation.

19. — Il est rare qu'une phrase ne contienne pas au moins un phénomène de jonction ou de translation. Aussi les **phrases complexes** sont-elles beaucoup **plus nombreuses** que les phrases simples.

20. — Néanmoins, comme il est de bonne pédagogie d'aller **du simple au complexe**, nous commencerons par l'étude de la phrase simple. (Tesnière 1959 : 101)

Le terme *complexe* recouvre donc les faits de *jonction* (juxtaposition et coordination) et les faits de *translation*, plus particulièrement la translation du second degré, qui équivaut à

la subordination¹¹, notion dont l'originalité tient à une conception dynamique de changement de niveau syntaxique, sans trahir le souci didactique et pédagogique qui animait Tesnière.

Le point de vue intégrant de la grammaire générative, qui distingue phrase *matrices* vs *constituantes*, conduit à observer pareillement que les phrases complexes à subordonnées « n'ont pas une structure fondamentalement différente de celle des phrases simples » (Gary-Prieur 1985 : 40). Dans cette perspective, les propositions enchâssées (= subordonnées) assument la même fonction qu'un terme ou groupe non phrastique, ce qui constitue un paradoxe.

Mais la typologie *p. simple* /vs/ *p. complexe* pose un problème de nature historiographique dans la mesure où elle met sur le même plan, sous la catégorie « complexe », la parataxe et l'hypotaxe, alors que le degré d'implication n'est pas le même dans les deux cas. Or, au-delà d'une typologie problématique de la structure de la phrase, cette distinction hégémonique est partie prenante dans la difficulté à définir la notion de phrase qui caractérise la linguistique du xx^e siècle. Elle constitue même l'un des points d'achoppement de sa définition. L'hétérogénéité de la catégorie « phrase complexe » s'ajoute ainsi à la difficulté d'une définition multicritères et à la notion de proposition héritée de la grammaire générale¹².

4. 2. Les phrases complexes à propositions coordonnées et juxtaposées vs subordonnées : le traitement dans les grammaires

4. 2. 1. Riegel *et al.* (1994)

La question des types de phrases complexes (subordonnées, coordonnées, juxtaposées) n'est pas abordée par Le Goffic (1993), du fait que le grammairien raisonne à partir de l'oral, sans tenir compte de la segmentation typographique.

11. Il en existe trois types : la translation Verbe > Substantif (complétives), Verbe > Adjectif (relatives adjectives) et Verbe > Adverbe (circonstancielles).

12. Cf. Berrendonner 2017, article « Phrase », dans *L'EGF*.

La *GMF* est en revanche prolixe sur le sujet, mais reste doxique en dépit de l'amorce de critique (dans la première phrase) :

Rien de plus simple, du moins en apparence, qu'une **phrase complexe**. Syntaxiquement, une phrase est complexe si¹³ [...] elle comprend un constituant qui, ayant lui-même la structure d'une phrase ($P \rightarrow \mathbf{GN} + \mathbf{GV}$), se trouve ainsi être en relation de dépendance ou d'association avec une autre structure de phrase.¹⁴

[...] Les phrases complexes se distinguent traditionnellement selon leur mode de composition, c'est-à-dire selon la façon dont une ou plusieurs phrases constituantes [...], généralement appelées **propositions (2)**, s'insèrent dans la structure globale d'une phrase constituée dite *matrice* \mathbf{P}_0 : (Riegel *et al.* 1994 : 469)

◆ **juxtaposition** [...]

◆ **coordination** [...]

◆ **subordination** [...]

◆ **insertion** (...) (Riegel *et al.* 1994 : 470)¹⁵

Cette grammaire consacre un assez long développement aux questions terminologiques :

Ce dédoublement terminologique [proposition = phrase constituante, proposition principale = phrase matrice] s'est étendu non seulement à la phrase simple appelée **proposition indépendante** (elle ne dépend pas d'une autre proposition et aucune autre proposition ne dépend d'elle), mais aussi aux phrases juxtaposées ou coordonnées également dites indépendantes parce que leur association ne porte pas atteinte à leur statut de phrases autonomes (elles n'entretiennent pas entre elles de rela-

13. Le premier critère est qu'« elle possède globalement les attributs définitoires de la phrase : elle a un type et l'unité mélodique correspondante, s'interprète comme une structure prédicative et peut constituer un énoncé complet » (Riegel, Pellat & Rioul 1994 : 469).

14. « Il s'agit là d'une manifestation du phénomène de la **récurtivité** à son plus haut niveau : à l'intérieur d'une phrase \mathbf{P}_0 identifiée comme le niveau supérieur de construction syntaxique, on retrouve au moins une fois un constituant de la même catégorie (\mathbf{P}_1 , \mathbf{P}_2 , etc.), selon le schéma simplifié de décomposition [...]. » (*Ibid.*)

15. « [...] les quatre types de constructions sont susceptibles d'exprimer les mêmes rapports entre propositions : il n'y a pas isomorphie entre les plans syntaxiques et sémantico-logique. » (*Ibid.* : 471)

tions de dépendance tout en formant ensemble une phrase complexe). (Riegel *et al.* 1994 : 471)

Dans l'analyse grammaticale de la phrase en propositions, on distinguera donc d'une part entre **phrases simples** (ou élémentaires) et **complexes** selon qu'elles comportent une ou plusieurs propositions ; d'autre part entre **propositions principales** et **propositions subordonnées** unies par un lien de dépendance orientée. Selon l'usage traditionnel, une proposition sera dite **indépendante**, si elle n'est pas subordonnée à une autre proposition et si elle n'inclut pas elle-même une subordonnée (ce qui permet de qualifier d'indépendantes les propositions coordonnées et juxtaposées en dépit des contraintes séquentielles qui régissent leurs cooccurrences). (Riegel *et al.* 1994 : 472)

La position de la *GMF* est conforme au paradigme dominant dans la première moitié du xx^e siècle s'agissant de la phrase « indépendante » (cf. *supra* p. 8). Le qualificatif *simple* connaît pour concurrent l'adjectif *élémentaire*, tandis que le terme *complexe* ne connaît pas de rival, ce sur quoi l'on peut s'interroger.

Le critère syntaxique définissant la phrase comme un îlot de dépendances réactionnelles est mis à mal par les phrases à propositions coordonnées et juxtaposées. Cette disparité est pointée mais l'homogénéité de la catégorie « phrase » n'est pas questionnée :

Si l'on rapproche néanmoins à juste titre la juxtaposition et la coordination pour les opposer à la subordination, c'est qu'indépendamment de la présence ou de l'absence d'un terme de liaison, les deux premières opèrent sur le mode de l'**enchaînement parataxique** (qui joue également entre des mots et des syntagmes), alors que la troisième opère par **emboîtement hypotaxique** de propositions (à l'exclusion de tout autre constituant). Aussi les propositions juxtaposées et coordonnées gardent-elles leur autonomie syntaxique (et parfois énonciative), contrairement aux propositions subordonnées dont la forme est soumise à des contraintes syntaxiques, temporelles et modales imposées par l'élément dont elles dépendent. (Riegel *et al.* 1994 : 471)

4. 2. 2. Wilmet (2010)

Dans sa grammaire « critique » du français, Wilmet pointe la variation terminologique :

La nomenclature varie d'un grammairien à l'autre. Flaux, p. ex., après avoir stipulé que « la phrase complexe (= à plus d'une proposition) s'oppose à la phrase simple (une seule proposition) » (1993 : 62), y range aussi bien les « propositions indépendantes » juxtaposées ou coordonnées (nos *phrases multiples*) que les « dépendantes » (nos *sous-phrases*). Goosse réserve *phrase complexe* « aux phrases contenant une ou plusieurs propositions » (1993, §212, b, 1°), mais il appelle *sous-phrases* les coordonnées « rattachées simplement l'une à l'autre » (ibid. 2°). Sa conception de la *phrase simple* (§212, a : « celle qui contient un seul prédicat ») assimilerait en réalité l'opposé *phrase complexe* à notre *phrase multiple*, vu qu'une *phrase matrice*, on le vérifiera, incorpore les *sous-phrases* à son sujet ou à son prédicat. (Wilmet 2010 : 636)

Il propose pour sa part un nouveau découpage conceptuel et terminologique. S'il ne conteste pas les subdivisions *phrase simple* et *phrase complexe*, il restreint néanmoins la signification de *complexe* à « comportant une *phrase matrice* et au moins une *sous-phrase* en hypotaxe », autrement dit phrase « à proposition(s) subordonnée(s) », comme le faisait Sonnenschein en 1912 :

Une phrase est *complexe* si elle se constitue de plusieurs mots réunissant une énonciation et un énoncé qui intègre au moins une autre phrase. La phrase intégrante peut être dite *phrase matrice* et la phrase intégrée *sous-phrase* (elle-même susceptible d'incorporer à la façon des poupées russes de nouvelles sous-phrases). (Wilmet 2010 : 636)

En complément il introduit la dichotomie entre « phrase *unique* (simple ou complexe) vs *phrase multiple* (additionnant des phrases simples ou complexes en parataxe) » (534), autonomisant de la sorte les phrases à propositions coordonnées et juxtaposées (ou insérées), celles-là mêmes qui posent problème pour la définition de la phrase. Il propose donc une étiquette synthétique et spécifique, « phrase multiple » :

Une phrase est *multiple* si elle se constitue de plusieurs phrases simples ou complexes associées par (1) emboîtement, (2) coordination, (3) juxtaposition. (Wilmet 2010 : 676)

Il semble résoudre ainsi le problème de la non-dépendance syntaxique des propositions de la phrase, sans renoncer à la notion de phrase.

Néanmoins l'expression « phrase multiple » existait déjà dans la grammaire de Sonnenschein (cf. *supra*). Au fond, s'agit-il d'autre

chose que d'un « relooking » terminologique, de l'introduction d'une spécification qui a le mérite d'attirer l'attention sur le problème, mais qui l'atténue plus qu'elle ne le règle ? La proposition de Wilmet consiste en effet en une typologie des phrases, et non en une unification de la catégorie. Témoignage de son intérêt pédagogique, elle a été reprise en 2018 par Cécile Narjoux, dans *Le Grevisse de l'étudiant. Grammaire graduelle du français*, qui vise le public des candidats aux concours de recrutement d'enseignants du secondaire, le CAPES et l'agrégation de lettres. Il semble donc que l'on s'achemine vers une vision tripartite de la phrase, simple, complexe ou multiple.

L'ouvrage que nous citons en introduction ajoutait :

Aborder la problématique *proposition-phrase-énoncé* [...] conduit toujours à une confrontation avec la difficulté terminologique. L'historiographie linguistique, ouverte à la diversité culturelle des traditions grammaticales, fait donc nécessairement porter sa réflexion sur la question terminologique et sur les problèmes traductionnels qu'elle est susceptible de poser. Les termes sont la vitrine lexicale d'une science, la surface très apparente de l'épistémologie qui la fonde. Parce qu'ils résultent de cette épistémologie, les termes portent avec eux tout le poids du discours de la science où ils sont engagés et requis. (Neveu 2019 : 6)

Dans le cas de la langue française, la distinction *phrase simple* /vs/ *phrase complexe*, qui recoupe globalement l'antique dichotomie entre *atticisme* et *asianisme* dans la rhétorique classique, est perceptible dès le XVII^e siècle. Elle est apparue en liaison avec la naissance de la notion de subordination, dans le contexte d'un réseau notionnel autour de l'idée de *phrase*, laquelle commence à s'instituer tout au long de la seconde moitié du XVIII^e siècle comme expression d'un énoncé au sens achevé.

Elle est ensuite présente dans la pensée de la grammaire scolaire au XIX^e siècle, mais sans être précisément formalisée en tant que telle, les grammairiens employant toujours d'autres termes hérités de la tradition antérieure. Elle recoupe l'opposition entre analyse grammaticale et analyse logique à la faveur de l'opposition entre un enseignement primaire centré sur la phrase simple et un enseignement secondaire centré sur la phrase complexe, partition certes réductrice mais commode au plan pédagogique.

Très sporadique dans les grammaires de référence de la première moitié du XX^e siècle, elle devient, dans la seconde moitié du siècle,

explicite dans les grammaires à orientation pratique et didactique, y compris dans les grammaires de référence, dans lesquelles elle joue un rôle structurant.

D'un point de vue scientifique, le couple *phrase simple/phrase complexe* apparaît néanmoins fragilisé par son orientation strictement pédagogique. Il n'est alors pas exclu qu'il remette la rhétoricité fondamentale du langage au premier plan sous couvert des grammaires du discours et des linguistiques de l'énonciation.

Ajoutons enfin qu'au-delà de ces flottements, nous n'aborderons pas ici la question du fondement épistémologique des différentes grammaires qui, au cours de l'histoire, se sont attachées à distinguer *proposition*, *phrase*, et *énoncé* avant de s'intéresser à ces satellites qu'en sont les notions de *phrase simple* et *phrase complexe*.

Bibliographie

Sources primaires

- Académie française. 1932. *Grammaire de l'Académie française*. Paris : Firmin-didot et Cie.
- Arnauld, Antoine & Claude Lancelot. 1803 [1660]. *Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, précédée d'un *Essai sur l'origine et les progrès de la langue française*, par M. Claude Bernard Petitot, et suivie du commentaire de M. Charles Pinot Duclos, 2nde édition. Paris : Bossange et Masson.
- Arrivé, Michel, Françoise Gadet & Michel Galmiche. 1986. *La Grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Beauzée, Nicolas. 1974 [1767]. *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris : Barbou, Fac-simile reprint : Barrie E. Bartlett. Stuttgart-Bad Cannstatt: Friedrich Fromann Verlag (Günther Holzboog).
- Bruneau, Charles & Brunot, Ferdinand. 1933, *Précis de grammaire historique de la langue française*. Paris : Masson et C^{ie}.
- Brunot, Ferdinand. 1922. *La Pensée et la Langue, Méthode, Principes et Plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris : Masson et C^{ie}.
- Brunot, Ferdinand. 1932. *Observations sur la Grammaire de l'Académie française*. Paris : Librairie E. Droz.

- Cayrou, Gaston. 1948. *Grammaire française, Classes de grammaire*. Paris : Armand Colin.
- Chassang, Alexis. 1882 [1876]. *Nouvelle Grammaire française. Cours supérieur avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier les variations de la syntaxe du XVI^e au XIX^e siècle*, 8^e éd. Paris : Garnier Frères.
- Chevalier, Jean-Claude, Claire Blanche-Benveniste, Michel Arrivé & Jean Peytard, avec la collaboration de Claudine Normand & Claude Régnier. 1964. *Grammaire Larousse du français contemporain*. Paris : Larousse.
- Clédat, Léon. 1894. *Grammaire raisonnée de la langue française*. Paris : Le Soudier.
- Damourette, Jacques & Édouard Pichon. 1911-1950. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, 7 vol. Paris : D'Artrey.
- De Boer, Cornelis. 1948. *Syntaxe du français moderne*. Leiden : Universitaire Pers.
- Denis, Delphine & Sancier-Chateau, Anne. 1994. *Grammaire du français*. Paris : Le Livre de Poche.
- Denys d'Halicarnasse. *Opuscules rhétoriques. Tome I. Les orateurs antiques*. Texte établi et traduit par Germaine Aujac. Paris : Les Belles Lettres (Collection Budé, 259). 1978.
- Destutt de Tracy, Antoine-Louis. 1796. *Mémoire sur la faculté de penser*. 2 floréal an IV. Paris : Mémoires de l'Institut national.
- Dubois, Jean. 1969. *Grammaire structurale du français*, t. 3 : *La Phrase et les transformations*. Paris : Larousse.
- Galichet, Georges. 1947. *Essai de grammaire psychologique*. Paris : PUF.
- Grevisse, Maurice. 1936 [12^e éd. 1991], *Le Bon Usage*. Gembloux : Duculot.
- Gary-Prieur, Marie-Noëlle. 1985. *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*. Paris : A. Colin.
- Jouvancy, Joseph de, Père. 1739. *Candidatus Rhetoricæ auctus, et meliori ordini digestus*. Paris : Barbou.
- Landais, Napoléon. 1835. *Grammaire de Napoléon Landais, Résumé général de toutes les grammaires françaises, présentant la solution analytique, raisonnée et logique de toutes les questions grammaticales anciennes et modernes*. Paris, Au Bureau Central, Rue du Faubourg Montmartre, n°15, A. Éverat, Imprimeur, Rue du Cadran, 16.
- Le Bidois, Georges & Robert Le Bidois. 1935. *Syntaxe du français moderne*. Paris : Picard.
- Le Goffic, Pierre. 1993. *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat & René Rioul. 1994. *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.

- Serreau, Jean-Edme & François-Narcisse Boussi. 1824 [1820]. *La Grammaire ramenée à ses principes naturels ou Traité de grammaire générale appliquée à la langue française*, 2^{nde} éd. Paris : Dauthereau Libraire.
- Sonnenschein, Edward Adolf. 1912. *A New French Grammar. Based on the Recommendations of the Joint committee on Grammatical Terminology*. Oxford : Clarendon Press.
- Ulrix, Eugène. 1922 [1909]. *Grammaire classique de la langue française contemporaine*. Tongres : Vranken-Dommershausen.
- Wagner, Robert-Léon & Jacqueline Pinchon. 1969. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris : Hachette.
- Wartburg, Walter von. 1934. *Évolution et structure de la langue française*. Berne : A. Francke
- Wilmet, Marc. 2010 [1997]. *Grammaire critique du français*. Louvain-la-Neuve : Duculot-Hachette Sup.

Sources secondaires

- Andrieu, Wilfried. 2012. L'émergence de la syntaxe de la phrase complexe. *Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives*, dir par Jean-Marie Fournier & Valérie Raby. Paris : Honoré Champion. 781-796.
- Balibar, Renée, Geneviève Merlin & Gilles Tret. 1974. *Les Français fictifs : Le Rapport des styles littéraires au français national*. Paris : Hachette.
- Berrendonner, Alain. 2017. La notion de phrase. *Encyclopédie grammaticale du français* [http://encyclogram.fr/notx/013/013_Notice.php, consulté le 29 janvier 2023].
- Blanche-Benveniste, Claire. 2013. Oralité et écriture : les unités de l'oral et de l'écrit. *Tranel (Travaux neuchâtelois de linguistique)* 58. 53-59.
- Bouard, Bérangère. 2009. La syntaxe dans la grammaire générale au milieu du XIX^e siècle : structure de la proposition et transitivité. *Language and History* 52(1). 3-25.
- Chervel, André. 1977. *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris : Payot.
- Combettes, Bernard. 2011. Phrase et proposition. Histoire et évolution de deux notions grammaticales. *Le français aujourd'hui* 173(2). 11-20.
- Lauwers, Peter. 2004. *La Description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*. Louvain : Peeters.
- Miestamo, Matti. 2009. Implicational hierarchies and grammatical complexity, éd. par Geoffrey Sampson, David Gil & Peter Trudgill. *Language complexity as an evolving variable*. Oxford : Oxford University Press (*Studies in the Evolution of Language* 13). 80-97.

- Narjoux, Cécile. 2018. *Grammaire graduelle du français*. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur (Le Grevisse de l'étudiant. CAPES et agrégation lettres).
- Neveu, Franck, éd. 2019. *Proposition, phrase, énoncé : linguistique et philosophie*. Londres : Isteditions (Les concepts fondateurs de la philosophie du langage).
- Pariente, Jean-Claude. 1984. Grammaire et logique à Port-Royal. *Histoire Épistémologie Langage* 6(1) [Logique et grammaire]. 57-75. [https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_1984_num_6_1_1176, consulté le 29 janvier 2023].
- Raby, Valérie. 2002. L'analyse de la phrase complexe dans la grammaire générale. Construction des catégories « proposition principale » et « proposition subordonnée ». *Histoire Épistémologie Langage* 24(1). 93-105. [https://www.persee.fr/doc/hel_0750-8069_2002_num_24_1_2852, consulté le 29 janvier 2023].
- Raby, Valérie. 2005. Proposition et jugement dans les *Annales de Grammaire* : le débat entre Michel de Neuville et Scott de Martinville. *Les Prolongements de la Grammaire Générale en France au XIX^e siècle*, éd. par Jacques Bourquin. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté. 135-150.
- Raby, Valérie. 2017. Points de vue sur l'énoncé et typologies propositionnelles dans la grammaire générale française (XVII^e-XVIII^e siècles). *Langages* 205. 103-116.
- Raby, Valérie. 2018. *Les Théories de l'énoncé dans la grammaire générale*. Lyon : ENS Éditions (Langages).
- Seguin, Jean-Pierre. 1993. *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle : contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*. Paris : Bibliothèque de l'Information grammaticale, Éditions Peeters.
- Seguin, Jean-Pierre. 2007. *La vraie révolution de la langue des Français*, Société Internationale de diachronie du Français [<https://diachronie.org/inédits/jean-pierre-seguin-la-vraie-revolution-de-la-langue-des-francais/>, consulté le 29 janvier 2023].
- Tesnière, Lucien. 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

